

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 06 novembre 2025 à 19 heures

Date de convocation : 28 novembre 2025

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS (pouvoir Séverine TROMPARENT), Clémence HARNIST (arrivée à 20h00),

Absents excusés : Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2025.
2. Adhésion aux contrats collectifs de Santé proposes par le Cdg89 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du « risque Santé » des agents
3. Organisation du temps scolaire des écoles – Rentrée 2026
4. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Yonne (CAF89)
5. Affaires diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 – Délibération n° 2025-51 (visa de la Préfecture le 10/11/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 septembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Pascal BARBERET,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil les valident ou demandent à les modifier.

Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,

Approuve les procès-verbaux du Conseil Municipal du 03 juillet 2025, à l'unanimité.

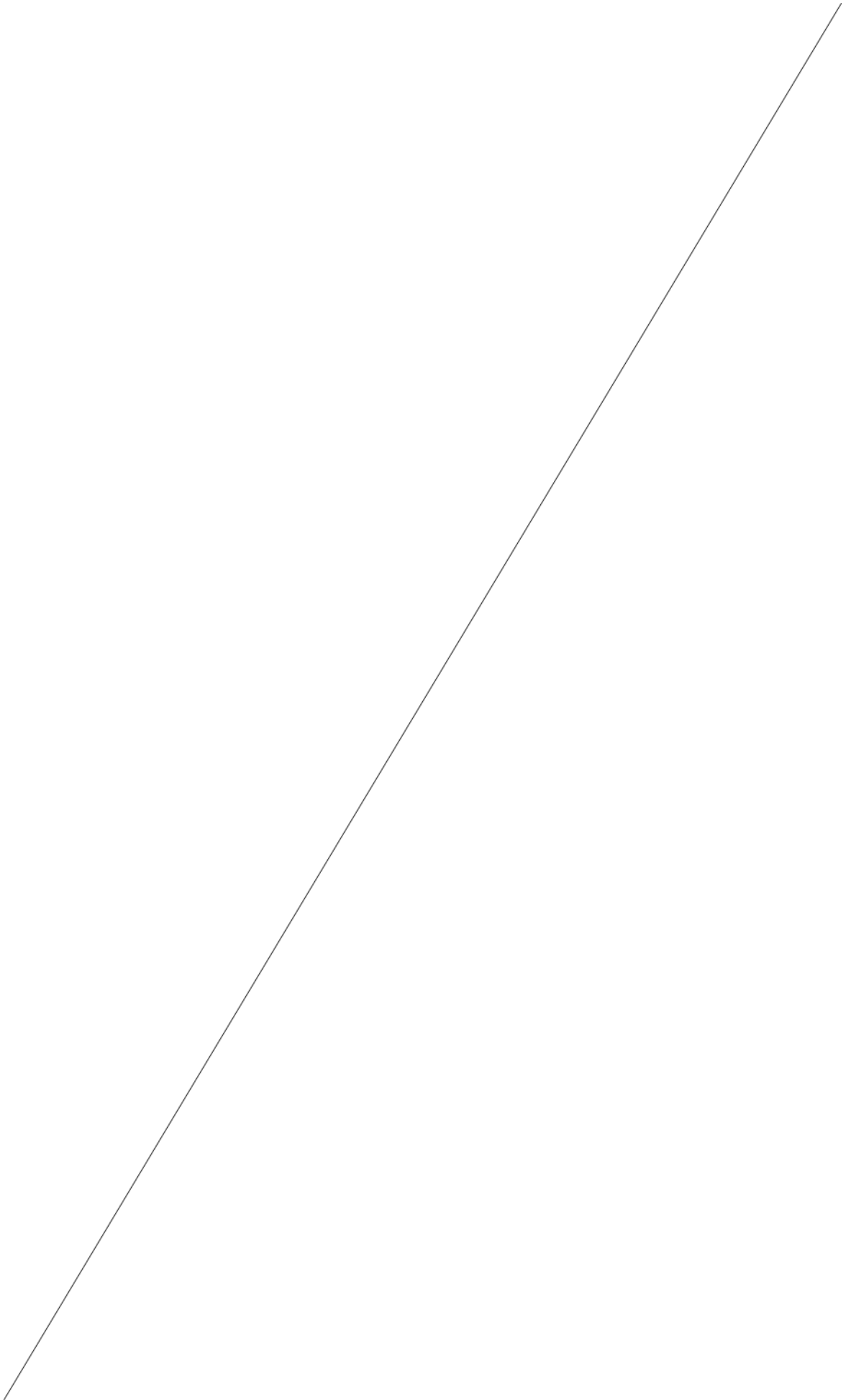
2- ADHESION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE SANTE PROPOSES PAR LE CDG89 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU « RISQUE SANTE » DES AGENTS – Délibération n° 2025-52 (visa de la Préfecture le 10/11/2025)

EXPOSÉ

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal, par délibération n° 2023-14 du 01/03/2023 après avis du CST du 13/06/2024 a donné mandat au Cdg89, pour l'organisation pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négocié



Ainsi, le Cdg89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024.
- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs santé complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Le Maire précise,

- **le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,**
- **la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à**
 - Les **risques santé** : 15€ par mois et par agent à compter du 01/01/2026
- **DÉLIBÉRÉ**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les accords collectifs local du 9 janvier 2024 relatif aux régimes de prévoyance et santé, à adhésion facultative.

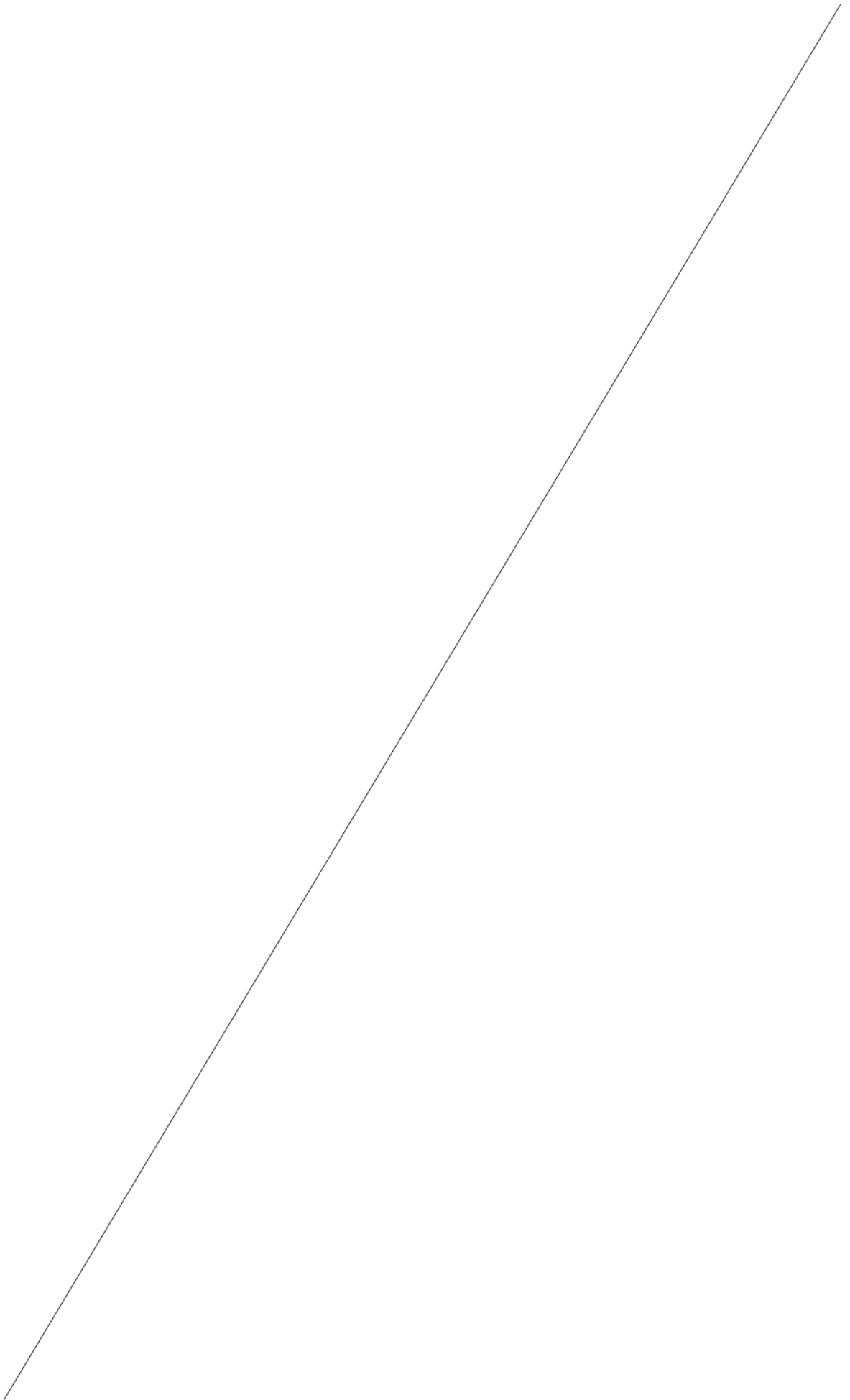
Vu l'avis du CST du 13/06/2024

Vu la délibération 2023-14 du conseil municipal en date de 01/03/2023 donnant mandat au mandat au Cdg89, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité de Villefargeau à la date du 01/01/2026 ;**
- **Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :**

Nature du risque	Participation :	Date d'effet :
<input checked="" type="checkbox"/> Santé	Montant : 15 € par agent <i>à partir du 01/01/2026</i> Modulation : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En fonction des revenus <input type="checkbox"/> En fonction de la situation familiale <input type="checkbox"/> En fonction des 2 critères Précisions :	A compter du : 01/01/2026 avec participation employeur au 01/01/2026 Jusqu'au 31/12/2030



- S'engage à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés à :

Collectivités de moins 50 agents	25€ / convention de participation
----------------------------------	-----------------------------------

Ces frais seront à acquitter en un versement unique lors d'adhésion.

- Autorise Le Maire à signer les conventions et actes en résultant.

3- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DES ECOLES – RENTREE 2026 – Délibération n° 2025-47 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Vu le courrier du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale concernant l'organisation des horaires des écoles pour la rentrée 2026 reçu le 26 septembre 2025.

Vu l'avis émis par le conseil d'école le 06 novembre 2025

Après avoir délibéré le conseil à l'unanimité

DECIDE d'émettre un avis favorable à la reconduction de la semaine des 4 jours avec les horaires suivants 8h30 – 12h00 et 14h00 – 16h30

CHARGE le maire de remplir la demande d'organisation des horaires et de la transmettre au service départemental de l'éducation nationale responsable de ce dossier

4. APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'YONNE (CAF89) – Délibération n° 2025-48 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Madame Florence CAPITAIN explique que la Convention Territoire Globale (CTG) signée par la commune avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de l'Yonne prend fin au 31 décembre 2025. Cette convention d'objectif et de financement a pour but de contribuer au développement de la politique enfance-jeunesse du territoire.

Il est proposé de renouveler, ce partenariat avec la CAF pour les années 2026-2030.

Ce projet est établi à partir de l'évaluation de la CTG 2023-2025, d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, d'un questionnaire adressé aux familles.

Les résultats obtenus, les réunions d'information et de travail entre les services de la CAF de l'Yonne et le comité de pilotage de la commune ont permis l'élaboration de la Convention Territoire 2026-2030.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le comité de pilotage en date du 15 septembre 2025,

Vu le projet de Convention Territoire Globale pour 2026-2030,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la signature de cette Convention Territoire Globale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

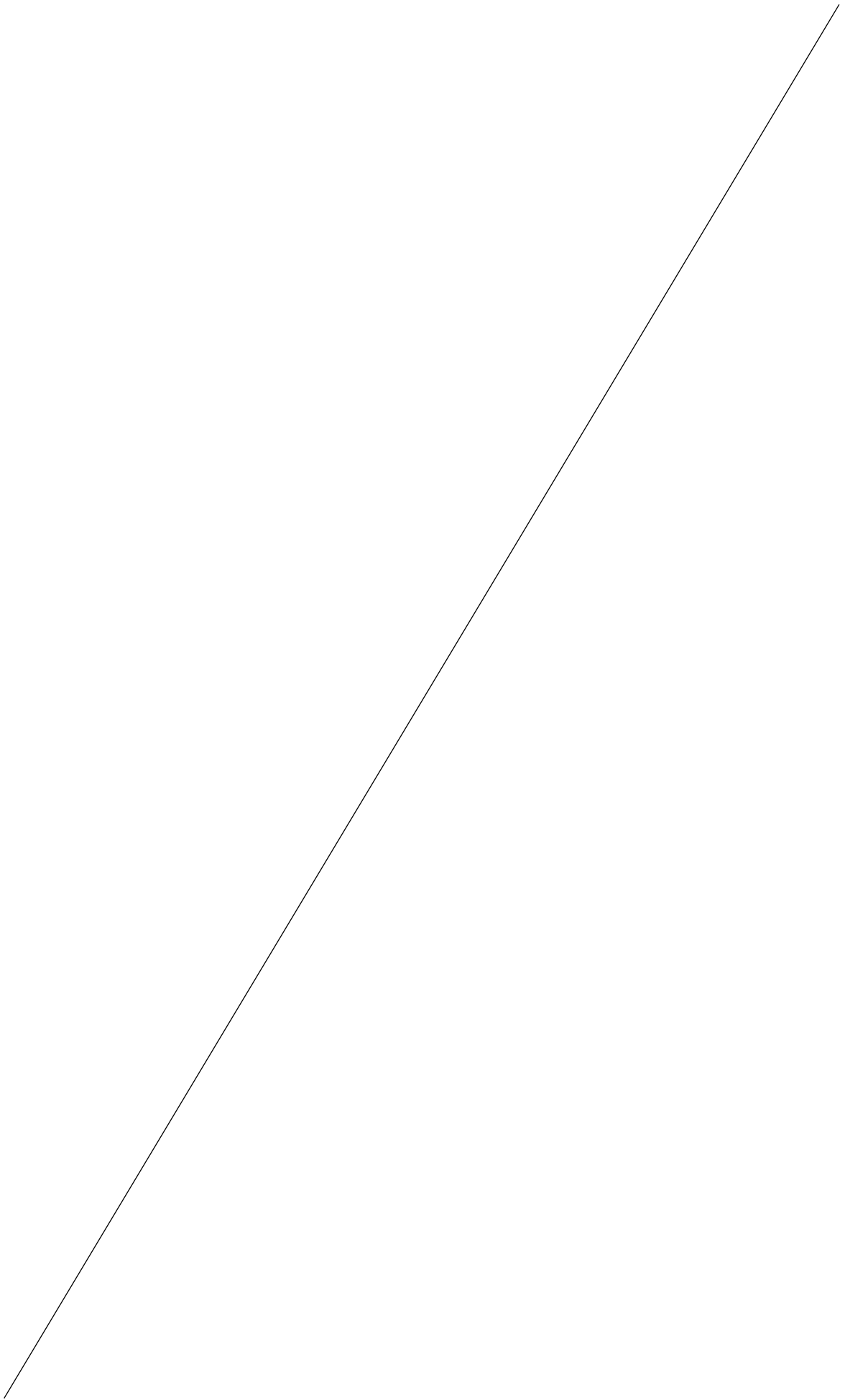
- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale 2026-2030, ci-annexé
- **AUTORISE** le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Yonne

Arrivée de Mme Clémence HARNIST à 20h, elle n'a pas participé au vote.

5- AUTRES POINTS ABORDES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE

- **Projet photovoltaïque - Autoconsommation collective (ACC)** Le maire explique que le porteur du projet est bloqué dans l'avancement du dossier. En effet, il n'a aucune visibilité sur la manière dont il va pouvoir vendre l'électricité, pour deux raisons principales :
 - Le blocage sur la demande de dérogation au périmètre de l'autoconsommation collective au Ministère
 - Le blocage sur la revente de la partie d'électricité non -autoconsommée : absence de visibilité et de tarifs réglementés, attente des décrets.

Un courrier sera prochainement adressé aux participants afin de faire un point d'étape sur le projet d'autoconsommation collective.



- **Point sur les travaux LISA :** Travaux de raccordement de la RD 158 au tracé principal de la Liaison entre Orgy et Villefargeau.
À compter du 4 novembre 2025 et jusqu'à fin février 2026, ces travaux de raccordement impliqueront la fermeture de la RD158 sur la zone concernée et des déviations balisées seront mises en place durant les périodes de fermeture. Le chemin de La Vau sera également fermé.
Un accès ponctuel sera autorisé aux agriculteurs qui exploitent des champs sur cet axe.
Le maire rappelle qu'aucune fermeture de rond-point ne sera effectuée. Le maire précise qu'il a rencontré le chef de chantier du site et qu'il a eu la confirmation que les monticules de stockage de terres vont être réduits et paysagés. La création du bassin d'orage (vers la Bergerie) a bien avancée.
- **Vols sur la commune**
Le maire fait le point sur le vol qui a eu lieu aux ateliers municipaux le 11 octobre, l'alarme a été brouillé par les cambrioleurs et ne s'est donc pas déclenché. Un système de Télésurveillance est à l'étude. Mme NOYEMIAN informe qu'une habitante des chailleux l'a interpellé pour signaler qu'à nouveau des individus rodent dans le lotissement et que les habitants sont à bout. Plusieurs cambriolages, ou tentatives ont eu lieu ces dernières semaines, le conseil s'interroge sur l'efficacité d'installer en 2026/2027 un système de vidéo surveillance sur la commune. Mme Paris demande s'il serait possible d'avoir plus de patrouille de gendarmerie sur le secteur. Le maire répond qu'il est intervenu à plusieurs reprises, auprès de la gendarmerie. M NIMSGERN pense que les cameras permettent de suivre un tracé d'activité des cambriolages nécessaire au service des enquêtes mais que le 1^{er} rempart contre les cambriolages vient de la vigilance de chacun. Il ne faut pas hésiter à composé le 17 en cas d'individus suspects. Un article sera rédigé dans la gazette pour sensibiliser la population.
- **Borne de recharge de véhicules électriques :**
Le maire informe que la Communauté de l'Auxerrois a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques (IRVE) sur son territoire.
L'opérateur IZIVIA Impact a été retenu pour assurer ce déploiement, sur la base de conventions d'occupation du domaine public à signer avec chaque commune volontaire pour une durée de 15 ans. Une borne double sera donc installée sur le parking rue de la Forge à l'été 2026. Les prix de revente de l'électricité seront ceux du marché actuel.

Un Totem fourni par la communauté de l'Auxerrois sera installé sur la place de la mairie à cote de la fontaine. Sur une face se trouve un résumé historique de la commune sur l'autre face un plan.

Le maire confirme que dans le cadre des élections municipales prévues en 2026 ou de toutes autres élections éventuelles, les salles communales seront mises gracieusement à disposition des candidats qui en feront la demande.

La communauté propose aux communes d'illuminer les façades de certains monuments en installant des projecteurs. L'église St Leger pourrait bénéficier de cette stratégie lumière. Après délibération sur les aspects positifs et négatifs d'une telle installation, le conseil refuse unanimement.

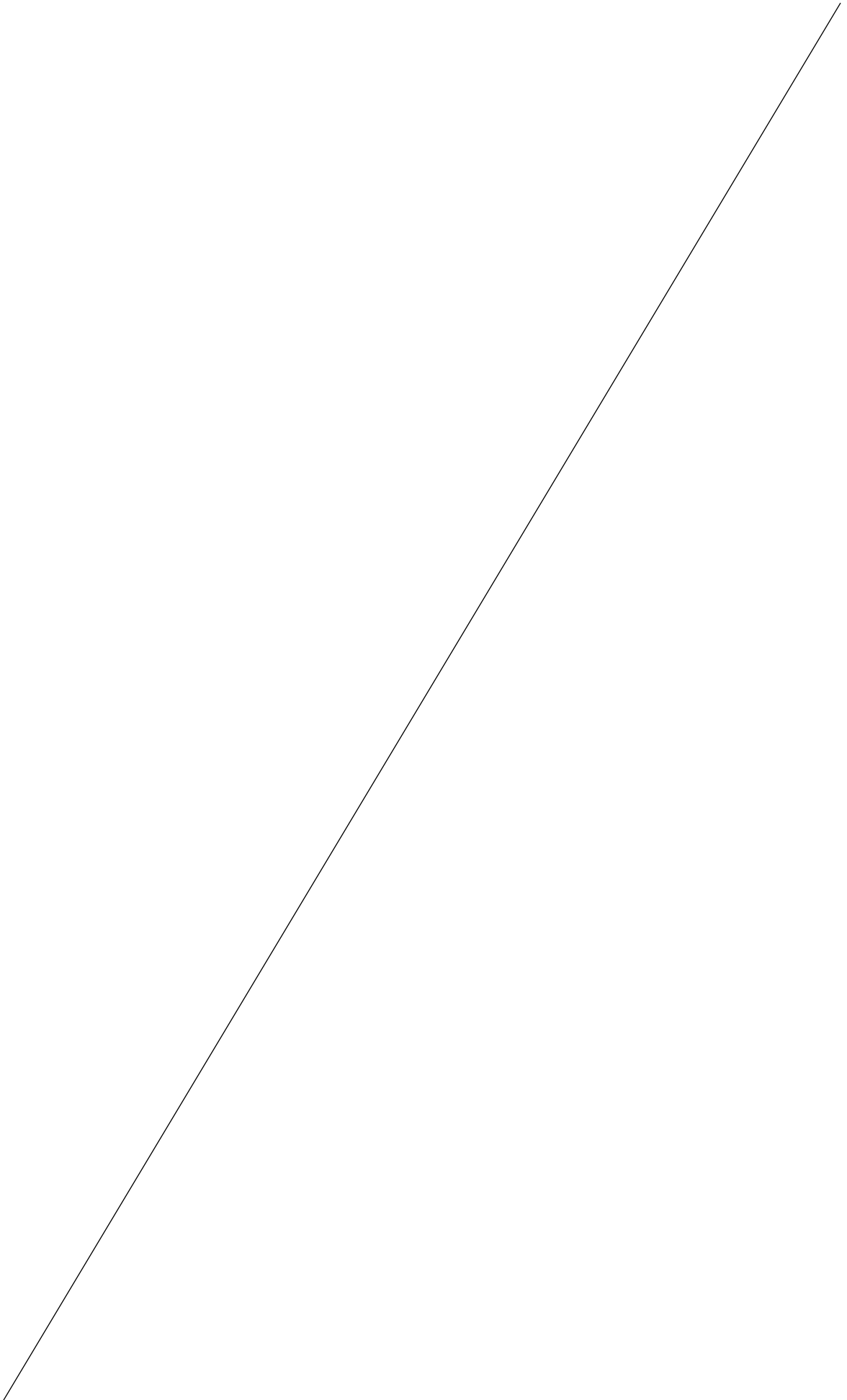
Un recensement des choristes est en cours sur le territoire de la région Bourgogne Franche Comté.

Le maire lit au conseil le courrier de M Gilles CORNU, président du comité de Jumelage concernant les 30 ans du Jumelage .M CORNU demande au conseil de se prononcer sur l'engagement de la collectivité et des habitants à soutenir le jumelage à Bekond. Le conseil lui assure son soutien total et participera à la fête qu'organisera le comité pour ces 30 ans.

6-TOUR DE TABLE

Dominique MOREL - signale que des trois poteaux en bois de la société ORANGE ont été cassés, route des Bruyères, à la suite de la tempête.

- Un élagage est en cours sur la RD965 vers la sortie du Bois des coupes pour dégager les lignes du réseau ORANGE.
- Signale les difficultés qu'il rencontre avec certains forestiers pour la remise en état des chemins, il s'interroge sur la nécessité dans le futur, de faire appel à un huissier avant travaux pour faire les états des lieux.



Elisabeth NOYEMIAN - signale que le chauffe-eau de la cantine va devoir être changé.

- Informe que le tracteur et l'épaveuse sont en réparation chez Méthivier
- Informe que les travaux d'accès au terrain multisport ont été repris par une autre entreprise et qu'ils sont terminés. L'entreprise initiale a cessé son activité.
- Signale que la rédaction de la gazette est en cours, elle attend les articles.

Florence CAPITAIN - informe que le CCAS s'est réuni pour le choix du prestataire fournissant les colis de fin d'année, GAMM VERT a été retenu. Après examen des réponses des Villefargeaulais, 31 colis simples, 28 doubles sont prévus et 99 personnes assisteront au repas.

Une adresse mail a été créé pour le CCAS afin de faciliter les échanges avec les personnes ayant besoin d'aide.

Le maire explique qu'un fond de soutien pour les personnes qui ne peuvent plus faire face au *paiement* de leurs factures d'eau devrait être mise en place par la communauté de l'Auxerrois avec l'aide des CCAS des communes. Des critères très sélectifs sont en cours d'élaboration.

- demande le renouvellement de certain jeu pour les enfants comme par exemple un petit but au stade pour les petits.
- rappelle que le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre, et le père Noël sera présent à l'école le 19 décembre.
- Informe que les conseillers sont cordialement invités à la projection du film organisé par la bibliothèque le 09 novembre à 15h.

Gérard NIMSGERN – fait un point rapide sur l'assemblée générale de l'ASCV, les effectifs sont stables, les nouveaux inscrits compensent les départs. 282 adhérents étaient inscrits aux activités pour l'exercice écoulé. Le bilan financier est légèrement négatif mais n'est pas alarmant.

- annonce deux nouvelles manifestations qui seront organisées par l'ASCV :
 - une représentation musicale qui se tiendra début janvier 2026.
 - un marché de printemps avec des producteurs locaux au juin.

Serge SAUVAGERE – signale de la boue sur le city stade, le nettoyage sera assuré par les employés

- demande si les poignées sur les jeux pour enfants peuvent être remplacées, Mme NOYEMIAN répond qu'il est difficile de trouver des poignées adaptables, mais le maire va chercher une solution.

Jean-Pierre SINDONINO – demande de rencontrer le maire avant la reunion du comité de pilotage du schéma directeur cyclable de l'auxerrois auquel il assistera le mardi 09 décembre et dont l'ordre du jour est la présentation des études préliminaires pour les itinéraires Chevannes/ Villefargeau/Auxerre et Quenne/Auxerre.

- déplore que les habitants n'aient pas été avertis par Panneau Pocket des cambriolages qui ont eu lieu sur la commune ces derniers temps. Le maire répond que certains habitants sont contre et qu'ils ne voient vraiment pas l'intérêt d'un tel message qui s'avèrerait angoissant. Afin d'éviter toute controverse le maire a donc décidé de ne pas communiquer sur les cambriolages. Le maire renvoie aux commentaires sur le sujet infra.

Céline PARIS – demande combien de barrières seront finalement posées avenue du Val de Baulche vers le puits, le maire signale que 4 barrières seront finalement installées afin d'empêcher le stationnement des véhicules à cet endroit, dangereux lors des entrées et sorties de l'école.

- demande ou en est la vente des terrains constructible au nouveau lotissement, le maire répond d'un terrain est en instance de vente et que l'acte est en cours de réalisation chez le notaire.
- souhaite que soit fait un article sur le graffiti fait sur le portail de l'école par les enfants du centre de loisirs cet été afin d'expliquer son sens aux habitants.

Le Maire, Pascal BARBERET	Le secrétaire, Gerard NIMSGERN
---------------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

